

[livreshebdo.fr](https://www.livreshebdo.fr)

## Que peut l'interprofession pour les librairies ? - Livres Hebdo

Par Louise Ageorges

4-6 minutes

---

Pour tenter d'alléger le poids de sa fragilité économique, la librairie cherche en permanence à obtenir de meilleures conditions commerciales. En premier lieu, sur les remises. « *Le nerf de la guerre* », selon **Cécile Bory**, directrice de la librairie Georges à Talence et présidente de l'association Librairies indépendantes en Nouvelle Aquitaine (Lina). « *La librairie peut certes négocier les remises mais nous sommes 3 000 libraires contre une dizaine de fournisseurs qui font la pluie et le beau temps sur notre activité : c'est l'histoire du pot de fer et du pot de terre* », estime **Frédéric Beauvisage**, gérant de Cap Nord à Arras et président de l'association Les libraires d'en haut.

Point central de l'économie des librairies, les remises sont fixées par les fournisseurs et varient d'une maison à l'autre mais aussi d'une enseigne à l'autre. Un seuil minimal à 36 % serait indispensable pour garantir la pérennité des enseignes, dans de bonnes conditions financières, selon le Syndicat de la librairie française (SLF).

Portant depuis longtemps cette revendication, le SLF a salué dans un communiqué l'engagement pris en 2022 par Madrigall et Editis d'adopter cette remise minimale à 36 % tout en appelant les autres fournisseurs proposant encore des remises en deçà de ce seuil à « *rejoindre le mouvement impulsé par Gallimard, Editis et porté*

*antérieurement par d'autres partenaires historiques des librairies ».*

## **Paiements échelonnés**

Pour **Olivier Pennaneac'h**, chargé de l'économie du livre à l'agence régionale du livre Provence-Alpes-Côte d'Azur, la distribution peut également se mobiliser en « *acceptant d'échelonner les paiements, avec des facilités en termes d'échéances* ».

À ce sujet, plusieurs acteurs de la diffusion-distribution n'ont pas donné suite à nos sollicitations. De son côté, Harmonia Mundi assure « *travailler principalement en amont* » tout en étant « *attentif à la gestion des échéances et les retours des librairies* », selon son président-directeur général **Benoît Coutaz**. « *Nous sommes susceptibles d'accepter, au cas par cas et à la hauteur de nos possibilités, de repousser des échéances ou d'avancer des crédits retours* », poursuit-il tout en estimant ne pas posséder une « *part de marché suffisante pour véritablement influencer sur l'économie d'une librairie* ». Même écho chez Pollen, dont le président-directeur général **Benoît Vaillant** souligne « *volontiers décaler des échéances* » par « *solidarité* » avec la librairie.

## **Coopération**

Début juillet, Editis-Interforum a pour sa part annoncé la mise en place du crédit retours à 30 jours pour toutes les librairies, au lieu de 60 jours auparavant. « *Cette mesure peut donner de l'oxygène à la trésorerie des librairies* », assure **Stéphane Vincent**, directeur de la diffusion France du groupe. Il rappelle par ailleurs qu'Editis active un troisième levier commercial pour soutenir la librairie en appliquant « *des sur-remises additionnelles, qui apportent un "vrai +2", quand d'autres fournisseurs optent pour des remises en cascade* », soit un pourcentage de la remise et non du prix.



*Stéphane Vincent, directeur de la diffusion d'Editis-Interforum.- Photo DR*

Pour Stéphane Vincent, le soutien d'Editis à la librairie, dont la « *santé fragile est préoccupante* », se manifeste aussi par un travail accru sur les réassorts. « *Nous souhaitons que le réassort et le fonds deviennent la sève de la chaîne du livre et nous voulons développer le réassort en étant le plus réactif possible* », explique-t-il.

## **Solidarité interprofessionnelle**

Si la librairie attend principalement des gestes de la part de la diffusion-distribution, la bibliothèque peut, elle aussi, venir en soutien aux enseignes. La loi du 18 juin 2003 relative au droit de prêt en bibliothèque a modifié la loi Lang en plafonnant à 9 % les rabais accordés aux bibliothèques de prêt. Mais « *l'ensemble des remises accordées aux collectivités pèsent sur les marges* », pointe Frédéric Beauvisage.

En Bretagne, une enseigne a obtenu auprès de sa communauté de communes « *un relèvement de cette remise à 5 %* » après l'avoir « *alertée sur l'impact de la remise à 9 %* », relate **Marie-Cécile Grimault**, chargée de l'économie du livre à Livre et lecture en Bretagne. Soulignant une économie également compliquée pour les

bibliothèques, elle voit cette mesure comme « *une forme de solidarité* » interprofessionnelle salubre.